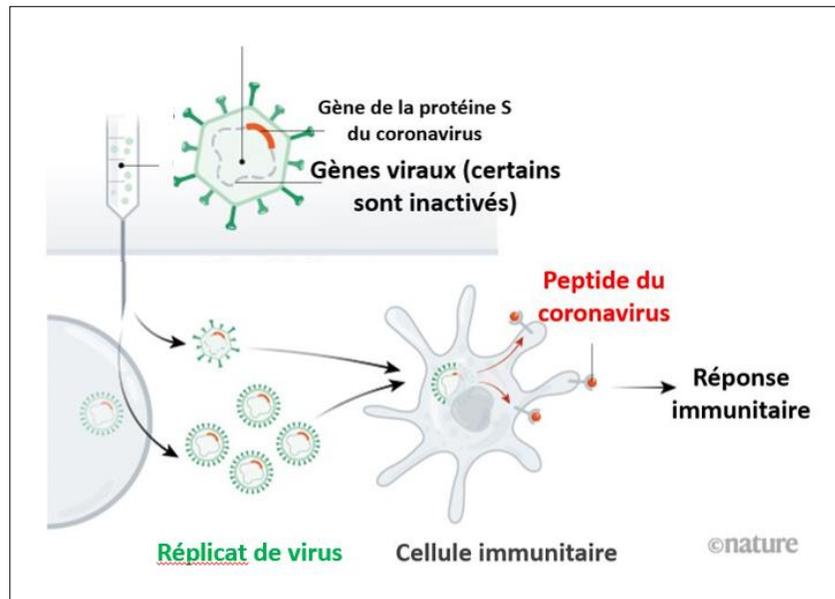


« Tout ce que vous avez voulu savoir sur le vaccin Covid-19 Astra-Zeneca sans jamais oser le demander »



Comment fonctionne ce vaccin à vecteur viral ?

- La séquence codant les protéines Spike du Coronavirus sont acheminées à la cellule au moyen d'un vecteur viral, en l'occurrence un adénovirus de chimpanzé incapable de se reproduire dans les cellules humaines.
- Le choix d'un adénovirus animal évite une réaction croisée immune : nos Ac contre les nombreux adénovirus pourraient détruire un vecteur à adénovirus humain avant le codage de la protéine Spike.



D'autres vaccins utilisent ce même mécanisme
 Sputnik V (russe) – 91 % d'efficacité
 CanSino (chinois)
 Janssen



Quelle efficacité du vaccin ?

Résultats des essais	Nb cas sous vaccin	Nb cas sous placebo	Efficacité
Astra Zeneca	30 / 5.800	101 / 5.800	70 %

Les données suggèrent l'apparition d'une protection 3 semaines après la 1^{ère} dose qui persiste au moins jusqu'à la 12^{ème} semaine, date avant laquelle la 2^{ème} dose doit être réalisée.

L'efficacité n'a pas été démontrée dans cette étude chez les personnes de plus de 65 ans dont les effectifs étaient trop faibles.

Les essais n'ont pas inclus d'enfants, de femmes enceintes, de personnes immunodéprimées et faute de données il n'est pas recommandé de vacciner ces populations.

Sur le variant Sud–Africain efficacité moindre mais conservée sur le variant Anglais

Quels effets secondaires ?

Dans les 30 mn : un risque théorique de choc anaphylactique si allergie antérieure à un des composants du vaccin (Polysorbate).

Dans les 48 h : fréquemment rougeur, douleur bras, fièvre, fatigue, céphalées, myalgies, vomissements qui disparaissent généralement après quelques jours.

Ces évènements seraient plus fréquents après la 2^{ème} dose.

Un traitement par Paracétamol permet d'en atténuer l'intensité.

A distance : pas d'effets tardifs liés au vaccin actuellement rapportés.

Que craindre chez les sujets allergiques ?

- Le risque de choc anaphylactique ne concernerait que les personnes allergiques au polysorbate mais qui pourraient avoir des réactions croisées avec le polyéthylène glycol (PEG) ou macrogol aussi présent dans les vaccins ARN.
En France, l'allergie au PEG concernerait 650 patients.
- Il est possible de réaliser des tests allergologiques avec le polysorbate chez les patients allergiques au PEG pour documenter une allergie croisée et décider de vacciner ou non.
- Toutes les autres allergies (autres réactions médicamenteuses, allergies au latex, aux aliments, aux poussières...), les urticaires, angioœdèmes, mastocytoses, asthme hors crise ne constituent aucune contre-indication à la vaccination.
- Nécessité de surveiller tout patient vacciné pendant 15 mn après injection.

Qui peut se faire vacciner et comment ?

- **Les professionnels de santé ou du médico-social de moins de 65 ans**
 - Dans les centres de vaccination.
- **Les personnes de moins de 65 ans en débutant par celles âgées de 50 à 64 ans qui présentent des comorbidités (sous ALD) :**
 - A compter du 22 février, par leur médecin traitant qui disposerait dans un premier temps d'un flacon de 10 doses/semaine et sélectionnerait ses patients les plus à risque. Puis 2 à 3 flacons les semaines suivantes.
 - Secondairement, par leur pharmacien ou une infirmière libérale.

Comment préparer et réaliser l'injection ?

Le vaccin est délivré en solution pour injection en flacon de 10 doses.

Les flacons se conservent au réfrigérateur entre 2-8°.

Après son ouverture, le flacon doit être conservé moins de 6h à température ambiante ou 48h maximum au réfrigérateur.

L'injection est réalisée en IM strict dans le muscle deltoïde.

La prise d'anticoagulants ne contre-indique pas l'injection IM.

La 2^{ème} dose doit être réalisée entre 9 et 12 semaines.

Les 2 doses doivent être tracées dans l'application Vaccin Covid

Comment fonctionne le téléservice Vaccin Covid ?

Déclarer l'éligibilité d'un patient – Saisie des données

Accès au service par la carte CPS ou e-CPS

Éligibilité d'un patient

Enregistrer 1^{ère} et 2^{ème} injection

Synthèse à transmettre au patient

Certificat à imprimer sur son compte AMELI

ameli.pro | Assurance Maladie | Dr. Medecin GENERALISTE

VACCIN COVID

Franck [nom], né le [date] [Changer de patient](#)

Statut : Assuré | Régime Général
NIR : 1 [numéro]

ÉLIGIBILITÉ VACCINATION | 1ÈRE VACCINATION | 2ÈME VACCINATION

1 Je suis le professionnel de santé qui délivre l'ordonnance : Oui Non

2 Informations du professionnel de santé délivrant l'ordonnance :

N°RPPS : 9 [numéro] | N°AM / FINESS : 6 [numéro]

Nom : GENERALISTE | Prénom : Médecin

Date de l'ordonnance : 11/01/2021

Vaccin(s) non préconisé(s) : Pfizer/BioNTech – COMIRNATY Moderna

3 Le patient éligible, ou son représentant légal, accepte d'entrer dans le processus de vaccination après avoir reçu toutes les informations nécessaires à son choix éclairé.

Je certifie avoir informé mon patient (son représentant légal) sur le traitement de ses données et j'accepte les conditions de transmission des données

[RETOUR](#) [VALIDER](#)

NOUS CONTACTER | 3608 Service gratuit + prix appel | Configuration - Mentions légales | CGU

L'Assurance Maladie

Ce lien est disponible sur tous les écrans. Il permet de revenir sur la page d'accueil pour refaire une nouvelle identification patient.

Le déclarant de l'éligibilité à la vaccination précise s'il est également prescripteur de l'ordonnance de vaccination.

- Si « oui », les champs suivants sont complétés automatiquement excepté la « Date de l'ordonnance » qui est à préciser
- Si « non », le déclarant complète ces champs à partir des informations de l'ordonnance que lui présente son patient et coche le(s) vaccin(s) non préconisé(s) sur l'ordonnance

Au travers de ces deux coches obligatoires, le déclarant doit également valider que :

- Le patient accepte d'entrer dans le processus de vaccination
- Le déclarant accepte les conditions de transmissions des données et qu'il a informé son patient sur le traitement de ses données

Il n'est plus possible de modifier la saisie après validation

Comment gérer quelques cas particuliers ?

Si HTA : vacciner sauf intolérance clinique préalable, pas de contrôle de TA en absence de symptôme

Femme enceinte ou désir de grossesse : différer sauf terrain à très haut risque

Si antécédent Covid : attendre 6 mois avec une seule injection si immunocompétent

Si sujet contact Covid : différer en attente de la levée de l'isolement

Si antécédent SEP, Guillain Barré : pas de contre-indication

Si immunodéprimé : pas d'indication faute de donnée d'efficacité

Si autre vaccin < 2 semaines : différer

Quels effets indésirables faut-il déclarer?

Il n'est pas utile de déclarer les effets indésirables non graves, transitoires et fréquemment attendus avec le(s) vaccin(s) :

- Céphalées, fièvre modérée
- Douleur, rougeur au site d'injection
- Arthralgies, myalgies sans retentissement sur l'activité professionnelle
- Fatigue sans conséquence, sans retentissement sur l'activité professionnelle
- Oedème local sans conséquence
- Nausées



Il faut déclarer:

- **Tout effet indésirable ayant un critère de gravité** (hospitalisation, conséquence sur les actes de la vie courante ou professionnelle, mise en jeu du pronostic vital...) **ex : anaphylaxie, infarctus...**
- **Tout effet indésirable inattendu**
- **Tout échec de la vaccination dont vous auriez connaissance**
- **Toute grossesse exposée dont vous auriez connaissance.**
- **Toute erreur médicamenteuse, notamment de préparation ou d'administration.**

Comment déclarer un effet indésirable ?

Par le site Vaccin Covid → lien avec le portail de signalement



Vous êtes un particulier
Vous êtes la



Vous êtes un professionnel de santé



Vous êtes un autre professionnel

Ou contacter un CRPV :

Nancy 03 83 65 60 85 / crpv@chru-nancy.fr

Reims 03 26 78 77 80 / pharmacovigilance@chu-reims.fr

Strasbourg 03 88 11 64 80 / pharmacovigilance@chru-strasbourg.fr

Ou par le Portail **signalement-sante.gouv.fr**

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

Passerelle vers P-SIG (SI ANSM)

ELIGIBILITE VACCINATION 1ère vaccinat

L'acte de vaccination COVID-19 a bien été enregistré le : 28/12/2020 à 18h26

Informations patient

Nom : DUPONT
Prénom : Maxime
N°IR : 177097
Accord patient ou de son représentant légal : Oui
Code patient : JMD-QLJ-QVP

Eligibilité à la vaccination

Prescripteur et déclarant :
Nom : GENERALISTE
Prénom : Médic
N° RPPS : 9090036353
N° AMFINESS : 431994977
Date de formation : 28/12/2020
Date d'éligibilité : 28/12/2020

Informations de vaccination

Vaccinateur : Nom : GENERALISTE Prénom : Médic N° RPPS : 9090036353 N° AMFINESS : 431994977 Lieu de vaccination : CHRU Code postal : 57000 N° AMFINESS/SIRET : 47823461	Vaccin : Nom du vaccin : Pfizer/BioNTech - COVID-19 Numéro de lot : 0248 Statut de vaccination : 1ère vaccination Date de vaccination : 28/12/2020 Heure de vaccination : 18:00 Mode d'administration : Injection Zone d'injection : Bras gauche
--	---

Date de prochaine injection : entre le 15/01/2021 et le 21/01/2021

Vous avez la possibilité d'imprimer et de remettre à votre patient la synthèse de sa vaccination.

IMPRIMER ET ENREGISTRER

Changer de patient >

SIGNALER DES EFFETS INDESIRABLES

Récapitulatif

Rappel prochaine injection

Téléchargement du pdf



Combien de vaccins attendus en France ?

Autres vaccins attendus :

Vaccin Sputnik V

Vaccin à vecteur viral adénovirus
Disponible printemps 2021 ?

Vaccin CureVac

Vaccin ARNm
Disponible 2^{ème} semestre 2021

Vaccin Janssen

Vaccin à vecteur viral adénovirus
Disponible printemps 2021

Vaccin Sanofi GSK

Vaccin sous unités protéiques
Disponible fin 2021

Nombre de doses attendues par la France (en millions, cumulé)

	Date estimée d'autorisation de mise sur le marché ✓	Doses par vaccin	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Post-2 ^e sem. 2021
Pfizer-BioNTech	Décembre	2	0,5	2,6	5	9	14	20	26	49
Moderna	Janvier	2		0,1	0,8	1,5	3	5	7	24
AstraZeneca-Oxford	Février	2			5	9	13	19	28	44
CureVac	Mars	2				2	4	6	8	34
Janssen/J&J	Avril	1					3	5	8	30
Sanofi-GSK	4 ^e trimestre	2								45
 Nombre total de doses (sous réserve des autorisations et des livraisons des laboratoires)			500 000	2,7 M	10 M	21 M	38 M	56 M	77 M	225 M

L'Union européenne a opté pour une stratégie de commandes groupées et misé sur un portefeuille de six vaccins différents. Si les autorisations de commercialisation et les livraisons sont obtenues dans les délais prévus, la France devrait recevoir 77 millions de doses d'ici au mois de juillet.



PORTFOLIO
« **VACCINATION ANTI-COVID** »
à destination des médecins et infirmiers



Février 2021



Savoir également :

- Pas de donnée sur la durée de l'immunité conférée,
- Pas de donnée sur l'efficacité contre la transmission nécessitant de maintenir les mesures barrières,
- Pas d'interchangeabilité entre les différents vaccins.